



Premier demand de titre de séjour vie privée PACs moins d'un an

Par alexafazeera

Je voudrais avoir vos conseils ou vos retours d'expérience concernant ma situation.

Je suis arrivé(e) en France il y a un an et demi, de manière légale, et depuis j'ai déposé une demande d'asile (je suis toujours en procédure auprès de CNDA). Pendant tout ce temps, j'ai vécu en continu avec mon/ma partenaire française, à la même adresse. Nous avons de nombreux justificatifs : courriers reçus à la même adresse, factures, déclarations fiscales, photos ensemble, etc.

Nous nous sommes pacés il y a environ quatre mois seulement. Je voudrais savoir s'il est possible de demander un titre de séjour ?vie privée et familiale? une fois que j'aurai une décision négative pour ma demande d'asile, malgré le fait que notre PACS date de moins d'un an.

Est-ce que quelqu'un parmi vous a déjà tenté cette démarche avec un PACS récent ? Avez-vous eu un refus ou une acceptation ?

Tous vos témoignages ou conseils seraient très précieux pour moi.

Merci d'avance pour vos réponses !

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Il est théoriquement possible de déposer une demande de titre de séjour "vie privée et familiale" après un refus d'asile. Toutefois, le fait que votre PACS et votre vie commune datent de moins d'un an rendra votre demande particulièrement difficile à moins que vous ayez d'autres attaches solides en France.